# Ouest-France 16 mars 2021 - 2838

# Près de Bressuire. Création de deux poulaillers à Clessé : « le bien-être animal est bafoué »

L’association Deux-Sèvres nature environnement (DSNE) conteste l’extension d’un élevage à Clessé

L’association [Deux-Sèvres nature environnement](https://www.dsne.org/) s’oppose au projet de [deux nouveaux poulaillers dans un élevage de Clessé](https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/bressuire-79300/pres-de-bressuire-la-creation-de-deux-poulaillers-permettra-l-elevage-de-presque-145-000-volailles-b6c5fec0-7abb-11eb-9ea4-3167ea9ca321), qui a obtenu récemment un avis favorable du Conseil départemental de l’environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst). Il reste soumis au feu vert préfectoral. Le projet consiste à construire deux nouveaux poulaillers sur une surface de 3 400 m² pour élever des volailles (poulets et dindes) en complément d’un poulailler existant de 1 300 m².

## **« Nuisance, pollution des sols et des eaux »**

L’élevage est de type industriel en hors-sol. Le total des emplacements autorisé est de 143 000 volailles avec une densité allant jusqu’à 30 poulets au m². Les volailles seront en claustration complète. La nourriture sera totalement achetée. Une majeure partie des effluents sont pris en charge par des exploitations voisines et épandus sur des champs dont une partie est située en zone d’alimentation éloignée de la retenue du Cébron.

Ce mode d’élevage provoque nuisance, pollution des sols et des eaux. Le bien-être animal est bafoué​. De plus, la concentration de volailles dans un espace clos favorise le développement des virus dont celui de la grippe aviaire. Ce type d’élevage est donc un élément favorable au déclenchement de nouvelles pandémies​, estime DSNE